

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 20 FEVRIER 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation :

16 février 2015

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Norbert Letellier, Sylvie Aurégan-Burel, Eric Lebourg, Alain Bodot, Sophie Dupuis, Monique Forestier, Julien Hébert, Ginette Legouez-Delannoy, Angélique Letellier, Mickaël Quibel, Alain Reine, Isabelle Ridet, Dominique Sancier

Nombre de Conseillers  
en exercice : 15

Absentes excusées : Mmes Béatrice Creignou, Pascale Moka

Présents : 13

Pouvoir de Mme Béatrice Creignou à M. Julien Hébert  
Pouvoir de Mme Pascale Moka à Mme Sophie Dupuis

Votes : 15

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric Lebourg

## **Ordre du jour** :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Délibération à prendre concernant les jouets de Noël offert par la commune aux enfants non scolarisés sur la durée du mandat
3. Versement de l'indemnité d'élection à Madame Anne-laure Lefrique
4. Travaux rue Vasse, chemin qui mène à l'entreprise LECLERC
5. Travaux d'aménagement des abords de la mairie
6. Avant-projets du Syndicat Départemental d'Energie, rue Vasse et Place de la mairie
7. Transformation de la table du Conseil Municipal
8. Questions diverses

## **· Adoption du compte rendu du mardi 18 novembre 2014**

Monsieur le Maire rappelle que les comptes-rendus sont consultables sur le site internet et panneau d'affichage.

Il est demandé aux Conseillers Municipaux leur préférence concernant la réception de ces comptes-rendus, soit par mail soit sur papier. Chaque conseiller a donné son choix. Cette mesure est mise en place pour essayer au maximum de faire des économies de papier et respecter l'environnement. (7 supports papier contre 5 mails)

Monsieur Letellier revient sur certains points du compte-rendu :

- Les nouveaux horaires de l'éclairage public dans le village sont désormais en application suite au questionnaire auquel les habitants ont répondu. Pour rappel, la place du Parvis s'éteint à 23 heures et se rallume à 6 heures 15. Deux projecteurs à leds avec détection de présence ont été installés pour sécuriser l'escalier de la salle du Parvis et éclairer le commerce.
- La mutation de l'agent communal s'est bien passée. La « commission personnel » a fait passer un entretien à 4 candidats sur une soixantaine de curriculum vitae reçus. Monsieur Jonathan VALLET a été recruté sur un contrat à durée déterminée d'un an avec un contrat à durée indéterminée à la clé si la municipalité est satisfaite de son travail.
- Présentation du site à partir du rétroprojecteur prêté par la Communauté de Communes Saône et Vienne
- Le cendrier extérieur à la salle du Parvis sera installé en même temps que les travaux des abords de la mairie.

Monsieur Letellier demande s'il y a des remarques à formuler et demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

#### **• Jouets de Noël offert par la commune aux enfants non scolarisés sur la durée du mandat**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Commune offre chaque année aux enfants non scolarisés d'Ambrumesnil des jouets de Noël.

Cette année, 12 enfants de 0 à 3 ans en ont bénéficié. Trois familles ne sont pas venues les chercher, ils seront redistribués au Noël prochain. Le montant est d'environ 15 euros par enfant. De même, la Caisse d'Epargne a offert un bon de 15 euros pour l'ouverture d'un livret concernant les enfants de 0 à 1 an.

Monsieur le maire demande aux Membres du Conseil Municipal de prendre une délibération pour toute la durée du mandat pour l'achat de jouets aux enfants de 0 à 3 ans, coût d'un jouet compris entre 15 et 20 euros selon l'évolution des prix.

Cette proposition est adoptée à **l'unanimité**.

#### **• Don à Monsieur Reynald HEITZ**

Monsieur le Maire propose de dédommager en partie Monsieur HEITZ pour la souscription d'une assurance et la promenade en calèche dans les rues du village le jour de la remise des cadeaux.

Monsieur HEITZ et Mademoiselle ORIoT avaient proposé cette animation gratuitement.

Le Conseil Municipal décide, à **l'unanimité**, de dédommager Monsieur HEITZ de sa prestation à hauteur de 50,00 euros en le remerciant une fois de plus.

Monsieur Letellier demande à la « commission fêtes et cérémonies » de se pencher sur le projet d'un petit chalet pour le prochain Noël des enfants qui viendrait en complément de la promenade. Ce serait un lieu privilégié pour vendre des crêpes et du vin chaud. La présence de commerçants locaux

pourrait également être envisagée.

### **· Versement de l'indemnité d'élection à Madame Anne-laure LEFRIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que les élections engendrent un travail supplémentaire au niveau du secrétariat de mairie ainsi que des déplacements pour Madame la secrétaire les jours de vote.

Il explique que le Département et la Région allouent aux collectivités une indemnité d'élections et propose aux Membres du Conseil Municipal de verser cette indemnité à la secrétaire de mairie en place au moment des élections et ce, pour toute la durée du mandat.

Pour information, l'indemnité versée à la commune pour les municipales de 2014 était de 250 euros, sachant que c'est la plus importante de toutes.

Cette disposition est adoptée **à l'unanimité**

### **· Travaux rue Vasse, chemin qui mène à l'Entreprise LECLERC**

Suite à la création de l'entreprise Leclerc, au 320 rue Vasse, plusieurs véhicules se sont embourbés dans la partie herbeuse du chemin en suivant leur G.P.S.

Un autre problème majeur se pose avec le ramassage des ordures ménagères : il est strictement interdit au camion poubelle d'entreprendre une marche arrière.

A l'avenir, les résidents seront contraints de déposer leurs ordures dans des conteneurs en bout de rue.

Monsieur le Maire expose qu'il a, à ce sujet, rencontré Monsieur Michel Leclerc, chef d'entreprise, pour réfléchir sur les travaux à entreprendre sur cette voie communale.

Dans le respect du budget, deux solutions ont été proposées :

- la pose d'un enrobé devant l'atelier de Monsieur Leclerc
- l'empierrement sur la totalité de la partie herbeuse

La seconde proposition semble favorable aux différentes parties.

D'après un premier devis, le coût de l'opération, hors Syndicat Départemental d'Energie, serait de 30 000 € T.T.C.

Monsieur Letellier demandera un second devis lors du choix de l'entreprise pour exécuter les travaux aux abords du Parvis.

Il rappelle, qu'au vu des coudes à 90°, il n'est nullement question que des semi-remorques empruntent cette rue. D'ailleurs, des interdictions au plus de 5,5 tonnes sont déjà en place.

Un sens unique pourrait être envisagé après retour d'expériences à partir de Monsieur Letellier Etienne pour réguler la circulation.

Monsieur le Maire va se rapprocher de la Communauté de Communes, de Madame CARNIER, responsable de tout ce qui touche aux ordures ménagères, pour être certain que le camion de poubelle puisse tourner aux endroits difficiles.

Monsieur Julien Hébert, Conseiller Municipal, demande à ce que la Communauté de Communes fasse un écrit sur ce fait pour entériner les engagements des uns comme des autres.

S'il s'avère que le camion ne peut pas tourner, il faudra envisager de rogner le talus existant pour agrandir le virage.

Monsieur le Maire demande de passer au vote pour empiercer la rue Vasse et si besoin est, de réaliser des travaux de rognage sur le talus existant pour permettre au camion d'enlèvement des ordures ménagères de passer sans encombre.

Le conseil Municipal vote **à l'unanimité** pour ces travaux.

## **Travaux d'aménagement des abords de la mairie et avant-projet du Syndicat départemental d'Énergie pour la place de la Mairie**

Monsieur le Maire informe de l'avancée du dossier et présente le projet préparé par le Syndicat Départemental d'Énergie 76 pour l'affaire Projet EP-2014-0-76004-4292 et désigné « PLACE DE LA MAIRIE (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 23 453,93 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 11 643,12 € T.T.C.

- Fourniture et pose de 13 lanternes de type « VALBERG 38 » 42 W LEDS

Pour ce qui est de la M.D.E. (Maîtrise de la Demande d'Énergie), le S.D.E. 76 subventionne à hauteur de 75%, les 25% restants sont à la charge de la commune.

- Dépose et repose de deux candélabres existants

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 60% par le S.D.E. 76, reste 40% à la charge de la commune.

La T.V.A est récupérable par la commune deux ans après l'année de la facturation des travaux.

Le but du remplacement de ces lanternes est de faire des économies d'énergie et de bénéficier de la longévité des lampes LED.

Ces économies d'énergie pourraient permettre de revenir sur l'éclairage de la place du Parvis en cas de dégradations extérieures ou satisfaire les besoins des habitants.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

**ADOPTE** le projet ci-dessus ;

**INSCRIT** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2015 pour un montant de 11 643,12 € T.T.C.

**DEMANDE** au Syndicat Départemental d'Énergie 76 de programmer ces travaux dès que possible ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

## **Avant-projet du Syndicat Départemental d'Énergie pour la rue Vasse**

Monsieur le Maire présente ensuite le projet préparé par le Syndicat Départemental d'Énergie 76 pour l'affaire Projet EP-2014-0-76004-4293 et désigné « RUE VASSE (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 10 172,40 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 5 086,20 € T.T.C.

- Etablissement de 60 ml de réseau d'éclairage public souterrain
- Mise en place de 2 mâts de hauteur de 5 mètres, chacun équipé d'une lanterne de type « 70w SHP »

Ces deux mâts seront mis du côté du talus de Monsieur Lebourg Philippe face à l'atelier sans extension pour les parties les plus rurales.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré **à la majorité des voix (14 pour, 1 abstention)** :

**ADOPTE** le projet ci-dessus ;

**INSCRIT** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2015 pour un montant de 5 086,20 € T.T.C.

**DEMANDE** au Syndicat Départemental d'Énergie 76 de programmer ces travaux dès que possible ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

## **Transformation de la table du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire expose que la table actuellement dans la salle du conseil est faite pour accueillir 11 membres.

Celle-ci ne convient plus pour accueillir l'équipe municipale s'élevant aujourd'hui à 15 membres, sans compter les différents intervenants invités lors des Conseils Municipaux.

Monsieur le maire donne lecture du devis de la SARL DURAND GRANDIN pour la création de deux rallonges.

Ce devis s'élève à 704,66 € H.T.

Monsieur le Maire expose que la porte de la salle des Douze Etoiles d'Or a besoin d'être remise en état pour sécuriser la salle. Il donne lecture du devis de la SARL DURAND GRANDIN pour la remise en fonctionnement d'une porte tiercée (remise en état du cadre de la vitre et de la crémonne) et d'un garde corps en bois pour butée d'ouverture de la porte.

Ce devis s'élève à 586,95 € H.T.

Les Membres du Conseil Municipal votent **à l'unanimité** pour ces travaux.

## **Questions diverses**

- Monsieur Bodot explique que la lumière extérieure de la salle des Douze Etoiles d'OR est souvent allumée le soir.  
Monsieur le Maire répond que dorénavant, cela ne sera plus le cas car depuis une quinzaine de jours, cette lumière s'allume par détection de présence.
- Monsieur le Maire informe les Membres qu'un point sur les assurances de la commune avec Monsieur Lamy du cabinet AXA, assureur actuel de la commune, va être fait, ainsi qu'avec un concurrent pour pouvoir comparer. Les résultats de cette étude vous seront donnés lors du prochain Conseil Municipal.
- Elections départementales du 22 mars 2015 : Monsieur le Maire demande à chacun ses souhaits pour les horaires de présence au bureau de vote. Pour le dimanche 29 mars 2015, la même chose sera demandée au prochain conseil du 27 mars 2015 (A vos agendas...)
- Monsieur Reine, au nom de sa fille Elise, remercie le Conseil pour la subvention de la commune pour son voyage à Paris.
- Le Maire et le Conseil félicitent Monsieur Sancier pour la naissance de sa petite fille Charline
- Madame Letellier Angélique demande si la mairie a un droit de regard sur l'installation TV de la résidence « Le Clos ». Certaines personnes sont restées plusieurs semaines sans télévision. Monsieur SOREL, contact avec SODINEUF, a répondu aux habitants que les maisons « vieillissaient ». A l'heure actuelle, le problème est résolu.
- Madame Ridel Isabelle, quant à elle, intervient en disant qu'elle aussi à des problèmes mais sur le réseau internet. Celui-ci fait des étincelles, SODINEUF a été prévenu mais ils ne font rien...  
Monsieur Letellier leur répond que la commune ne peut pas intervenir mais qu'il fera le nécessaire auprès de SODINEUF en les appelant pour que cela ne se reproduise plus.
- Forage CCAS (plan à l'appui) : Monsieur le Maire fait le point sur les forages du CCAS et confirme que le bâtiment pourra être agrandi du fait des bons résultats qui ressortent des forages. Pour ce qui est du terrain de Monsieur Levasseur, 2 forages supplémentaires doivent être exécutés pour pouvoir espérer urbaniser le terrain du CCAS.

- Carrefour devant arrêt de car /route d'Offranville/route du Thil-Manneville (plan à l'appui) : la direction des Routes prévoit de faire un giratoire avec trois plaques de composite franchissables pour les engins agricoles et bus scolaire. Si cette première étape fonctionne bien, il serait possible de le faire ensuite en dur, après une période d'essai.
- Carrefour Mickaël Quibel (plan à l'appui) : haricot franchissable en composite, stop route de Ribeuf marqué + signalétique, le tout pris en charge par la Direction des Routes. La rue Feu Saint Eloi sera mise à vitesse limitée 50 km par des panneaux entrée et fin d'agglomération. La signalétique sera à faire mais il est préférable, en vue d'économie, d'attendre pour faire un groupement d'achat avec la Communauté de Communes, sachant que le devis est de l'ordre de 1500 euros.
- Mesdames Letellier et Ridet demandent s'il est possible que la petite barrière qui donne accès au terrain de foot ainsi qu'à la salle des Douze Etoiles d'Or puisse être ouverte les jours de foot et les jours de cours de zumba. Monsieur le maire donnera la clé aux responsables de ces activités. En sachant bien que celles-ci devront être refermées après les manifestations. En cas de non-respect, cette barrière sera à nouveau fermée à clé.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h55 Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.